

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-04-062

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS

SEANCE
DU 6 JUIN 2019

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 27

votants : 39

DATE DE CONVOCATION :
29 MAI 2019

SECRETAIRE DE SEANCE :
Yves MENEZ

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi six juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers-Saint-Frambourg-Ognon, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) Suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Pierre FLEURY (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) à Monsieur Philippe CHARRIER (Chamant)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur Jacky MELIQUE (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) à Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur Sylvain LEFEVRE (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence
suit(vent) :**

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents, 21 absents et 12 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Ce point n'appelle aucun vote des conseillers communautaires.

A) Décisions du Président :

B) Décisions du Président :

- **Décision n°2019-014 :** Signature de la proposition financière de la société PLASTHYLEN - 2 rue Blaise Pascal – 60800 Crépy en Valois concernant la fourniture annuelle de 15 000 sacs rouges pour les ordures ménagères des professionnels, d'une contenance de 100 litres, pour un montant de 2 817,00 euros TTC. Point abrogé.
- **Décision n°2019-015 :** Signature de la proposition financière de la société DUGRENIER NATURE SARL – 1 Route de Compiègne – 60300 Chamant, concernant l'entretien de la voie douce Senlis Chamant, pour un montant annuel de 2 880,00 euros TTC et l'arrosage ponctuel des arbres pour un montant de 360,00 euros TTC par intervention ;
- **Décision n°2019-016 :** Signature de l'appel à cotisations 2019 – Union des Maires de l'Oise – 8 Rue Léonard de Vinci – 60000 Beauvais, pour un montant de 1 522,32 euros ;
- **Décision n°2019-017 :** Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la société Manufacture de Senlis – 62 rue du Faubourg Saint Martin – 60300 Senlis de mise à disposition d'un local à usage d'activité représentant une surface de 193,73 m² situé au rez-de-chaussée du bâtiment n°6 du quartier Ordener dédié au développement économique et répertorié sous le numéro 020 situé 62 à 68 rue du Faubourg Saint Martin à Senlis pour un montant 1 291,54 euros Hors TVA (soit 193,73 m² x 80,00 euros /12 mois) mensuel ou 15 498,40

Envoyé en préfecture le 12/06/2019

Reçu en préfecture le 12/06/2019

Affiché le

12 JUN 2019

ID : 060-200066975-20190606-DEL2019CC04062-DE

euros Hors TVA par an auquel s'ajoute un montant de charges mensuelles (soit 16,36 m² x 45 euros /12 mois) ou 726,49 euros Hors TVA d'abonnement au Très Haut Débit par mois soit 480,00 euros par an. Des frais d'un montant de 50,00 euros Hors TVA de branchement de ligne Très Haut Débit, 20,00 euros Hors TVA par prise demandée et 15,00 euros Hors TVA de badge seront facturés une seule fois lors de l'installation. La convention est consentie pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019. Elle n'est pas renouvelable ;

- **Décision n°2019-018** : Signature de la proposition financière de la société GAILLARD RONDINO – Route de l'Industrie – 42600 Savigneux concernant la fourniture et la pose de mains courantes sur les escaliers de la voie verte pour un montant de 7 459,20 euros TTC.

C) Délibérations du Bureau Communautaire

Néant

Le Président de séance fait un compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 12 JUN 2019
Et de l'affichage le :

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 12 JUN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER